



LETTRE D'INFORMATION N°3 REOUVERTURE DES ECOLES

Les écoles réouvriront à Maussane les Alpilles le 12 Mai pour les Grandes Sections, CP et CM2 et le 25 Mai pour tous les niveaux.

Une réunion le Lundi 4 Mai en compagnie des Directrices d'Ecole et d'un représentant du ministère de l'Education Nationale nous a permis sur la base du protocole sanitaire rédigé par ce ministère d'élaborer les procédures nécessaires au meilleur déroulement possible de cette reprise progressive des classes.

Les règles principales qui seront appliquées sont les suivantes :

- Accueil de 10 élèves maxi en maternelle par groupe et 15 Maxi en primaire par du personnel enseignant disposant de consignes pédagogiques. Cet accueil se fera sur inscriptions gérées par les Directrices d'école selon les modalités qui vous ont déjà été communiquées.
- Aménagement des classes respectant une distance de 1m autour de chaque bureau et neutralisation de tous les objets non indispensables
- Accès des parents à l'école par couloirs dédiés à chaque classe ou groupe qui seront marqués au sol
- *Les parents sont responsables de la prise quotidienne de température de leur enfant et de ne pas le mettre à l'école s'il a plus de 37,8°*
- Port du masque proscrit pour les maternelles ; autorisé à l'initiative des parents pour les primaires
- Principe global de fonctionnement par classe ou groupe qui durant toute la journée ne peuvent se mélanger ou utiliser les mêmes locaux
- Equipement des agents communaux en masques chirurgicaux . Pas de port de gants sauf pour les opérations de ménage et désinfection

- Chaque agent contrôlera sa température avant de venir au travail. S'il a plus de 37,8 il ne doit pas venir.
- Utilisation d'une surblouse à usage unique pour l'agent en charge de la fabrication des repas
- Aération des locaux avant utilisation, durant les pauses et après utilisation
- Condamnation des urinoirs situés à moins d'1m l'un de l'autre
- Nettoyage et désinfection complète des locaux une fois/jour et désinfection des points de contact durant les pauses.
- Lavage des mains supervisé des enfants et désinfection systématique du WC après tout passage aux toilettes
- Identification d'une salle « COVID » pour isolement d'éventuels cas suspects en cours de journée et application d'un protocole spécifique prévu par le guide sanitaire élaboré par le ministère

La commune assurera un service de garderie le matin et le soir selon les mêmes modalités qu'auparavant ainsi qu'un service de restauration gratuit avec un repas froid (type sandwich/salade/ fruit/bouteille d'eau individuelle) préparé par la cantine et servi en classe. Pour la garderie et le repas une inscription préalable devra être faite auprès des services municipaux (04 90 54 30 06 odile.steinbach@maussanelesalpilles.fr) en s'assurant auparavant que les jours concernés correspondent bien aux jours où l'enfant fréquentera l'école.

Une information et concertation sur ces dispositions a eu lieu avec vos représentants parents d'élève que je remercie pour leur confiance

Je remercie enfin l'ensemble des personnels qui ont œuvré à la mise en place de ces dispositifs et qui en assureront la meilleure exécution sur le terrain.

Le Maire
Jack SAUTEL